

Les négociateurs spéciaux sont d'avis que des efforts soutenus pourraient aboutir à la conclusion d'un accord global en 1978. Ils croient fermement qu'un accord qui englobe, dans un cadre commun, la vaste gamme des questions maritimes transfrontières intéressant à la fois le Canada et les Etats-Unis, y compris l'interception du saumon, constitue le mécanisme le plus prometteur pour la gestion mutuelle et efficace des ressources maritimes importantes le long de nos frontières communes.